



DÉLIBÉRATION

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT SMED 13 – Reliquat FACE C PROGRAMME 2022.
ENFOUISSEMENT BT issu des Postes PLAINES DE BEAUMONT, LES PLAINES et
PUITS DE BUISSON.
CHEMIN DU CROS DE CABANE (Tr.1)**

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 28/09/2022.

Présents : Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CESARE

Absents :

Absents ayant procurations : Gabriel SCHANG a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Gilles COLLOMB a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Jean-Noël BISACCIA, Barbara GANGI a donné procuration à Pierre TAGLIAFERRO, Jean-François BERNARD a donné procuration à Claudia CUORDIFEDE

Secrétaire de séance : Évelyne COQUERAN

N°2022-063

Vu la décision du Bureau Syndical du SMED 13, en date du 20 septembre 2022, d'attribuer à la Commune de Belcodène un reliquat d'enveloppe « aide à l'électrification rurale - CAS Facé » ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

DÉCIDE d'approuver la convention entre la Commune de Belcodène et le SMED13 relative au financement de travaux pour l'enfouissement des ouvrages de distribution électriques (Facé – sous-programme « Enfouissement » – Programme 2022) coordonnés avec le renforcement, la sécurisation et l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

Le coût de l'opération est estimé à 82 500 € HT ;

La participation maximale de la commune sera de 16 500 € HT (20%).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 04/10/2022.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN.**